

86.892 REÇU LE

24 FEV. 2011

ETS VILLEVAUDET

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE - TOURS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros

Rue du Château d'Eau - ZA de la Boitardière - 37530 CHARGE

R.C.S TOURS 334 818 788

° 3101152A

DÉCISIONS ORDINAIRES DES ASSOCIÉS PRISES DANS UN ACTE

LES SOUS-SIGNÉS :

- **La Société BP3JNG,**
Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 Euros,
Dont le siège social est à CHARGE (37530) Rue du Château d'Eau - ZA de la
Boitardière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous
le numéro 530 001 270,

Représentée par son Gérant Monsieur Bernard NIVAUULT, ayant tous pouvoirs à
l'effet des présentes,

Propriétaire de 255 actions sur un total de 500 actions composant le capital social.

- **Monsieur Patrick VILLEVAUDET**
Demeurant à AMBOISE (37400) 27 Chemin du Petit Bonheur,

Né à AMBOISE (37400) le 3 Octobre 1953,
De Nationalité Française.

Marié avec Madame Marie-Claire GABORIEAU sous le régime de la séparation de
biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître MAUPU,
Notaire à MONTRICHARD, le 1^{er} Juillet 1981, préalable à son union célébrée à la
mairie d'AMBOISE (37400), le 1^{er} Août 1981.

Propriétaire de 245 actions sur un total de 500 actions composant le capital social.

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société ETS VILLEVAUDET, Société par
Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros, dont le siège social est à CHARGE (37530)
Rue du Château d'Eau - ZA de la Boitardière,

Et agissant conformément à l'article 22 des statuts de la Société prévoyant que les décisions
des associés sont au choix du Président, prises en Assemblée Générale ou résultent du
consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé.

NS N

**ONT PRIS PAR LE PRESENT ACTE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES
AU REMPLACEMENT DU PRESIDENT, DEMISSIONNAIRE, ET A LA
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES :**

PREMIERE DECISION

La collectivité des Associés,

Prenant acte de la démission de Monsieur Patrick VILLEVAUDET de son mandat de Président, à compter de ce jour, nommé en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

- ☛ La Société BP3JNG,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 Euros,
Dont le siège social est à CHARGE (37530) Rue du Château d'Eau – ZA de la Boitardière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 530 001 270,

Représentée par Monsieur Bernard NIVAULT, Gérant de la Société BP3JNG et représentant permanent de la Société BP3JNG au poste de Président.

La Société BP3JNG, représentée par son Gérant, Monsieur Bernard NIVAULT, accepte ses nouvelles fonctions sans restriction ni réserve, et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions légales permettant l'exercice de son mandat.

Monsieur Bernard NIVAULT déclare également accepté les fonctions de représentant permanent de la Société BP3JNG au poste de Président.

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des Associés,

Après avoir pris connaissance du projet de convention de prestations de service avec la Société BP3JNG, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 Euros, dont le siège est à CHARGE (37.530) rue du château d'eau – ZA de la boitardière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 530 001 270, Société holding et Associée de notre Société,

Autorise la mise en place de cette convention d'assistance et de prestations de services de management et d'animation avec la Société BP3JNG, permettant à notre Société de profiter notamment de ses conseils en management, comptabilité, communication et gestion commerciale.

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs à la Société BP3JNG, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Bernard NIVAULT, à l'effet de passer et signer tous actes, procès-verbaux et pièces, élire domicile, substituer et généralement, faire le nécessaire pour pouvoir mener à bien cette opération.

Cette décision entre dans le champ d'application de l'article L227-10 du Code de Commerce et sera notifiée au Commissaire aux Comptes.

Une copie du présent acte sera communiquée au Commissaire aux Comptes de la Société ETS VILLEVAUDET, à la diligence du Président de la Société.

Fait à SAINT AVERTIN (Indre et Loire)

Le 17 Février 2011.

En QUATRE (4) exemplaires originaux dont un destiné aux registres légaux de la Société ETS VILLEVAUDET.

Pour la Société BP3JNG
Monsieur Bernard NIVAULT



Monsieur Patrick VILLEVAUDET

